

## **CSE du 18 septembre 2014**

### **Déclaration SNES-FSU**

Le second degré n'a pas fait de vagues à la rentrée, et pourtant la situation est difficile et elle se tend dans les collèges et les lycées dans un contexte de hausse démographique: effectifs en augmentation, classes toujours plus chargées alors quelles comptent déjà plus de 25 élèves pour 63% d'entre elles en collège et qu'en lycée, 1/3 des classes de Seconde générale et technologues sont à 35 élèves et plus. Élèves non affectés (et pas seulement les doublants de terminales), classes sans professeurs dès la rentrée, vies scolaires manquant de CPE et d'AED, les difficultés sont perlées. Elles montent peu à peu du terrain. Elles montrent que les conditions d'enseignement et d'étude se dégradent, et qu'il y a de la souffrance au travail chez les personnels, dont je rappelle au passage qu'ils ont perdu en pouvoir d'achat l'équivalent de deux mois de salaire par an du fait du gel du point d'indice. La revalorisation des conditions de travail et des rémunération est urgente.

Dans les REP+, les engagements doivent être tenus et le décret respecté : les enseignants n'ont pas à rendre compte de l'usage des heures dégagées par la pondération 1,1. Il serait bon que recteurs, DASEN et chefs d'établissement l'entendent, il en va de la crédibilité de la refondation de l'éducation prioritaire.

Pour nos collègues stagiaires, les conditions de la formation dans les ESPE doivent être adaptées dès cette année. Plus de 80% de ces collègues ont déjà un master, dont certains un master MEEF, et on leur demande en quelque sorte de redoubler leur M2. Ce n'est pas acceptable. Nous avons besoin d'eux, ils ont déjà été très malmenés par la désastreuse campagne d'affectation de juillet dernier, faut-il que l'institution les décourage davantage avec des obligations absurdes ? Ces collègues ont besoin d'une formation. L'engagement de l'adapter à leur profil doit être tenu.

Dans ce contexte morose s'ouvre la consultation sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le SNES-FSU demande à la profession de s'y engager et de d'investir des demi-journées de débat collectif pour s'en emparer et faire des propositions pour l'améliorer au regard de ce qui fonctionne ou pas dans les enseignements au collège. Il demande que cela soit possible aussi dans les lycées, ce qui n'est pour l'heure pas prévu.

Faire réussir tous les élèves suppose de s'adresser en particulier à ceux qui n'ont pas de connivence avec l'école, à ceux qui n'ont pas un accès facile à la culture, à ceux qui ne comprennent pas à demi mot les attentes scolaires. Pour eux, il faut des programmes et des pratiques pédagogiques explicites et cohérents, d'une discipline scolaire à l'autre, et tout au long de la scolarité. Le projet de socle présenté par le Conseil supérieur des programmes répond à cet impératif. Il ne se présente pas comme un minimum sans saveur, déconnecté des savoirs, mais comme la mise en musique des connaissances et compétences scolaires. C'est pourquoi le SNES-FSU estime qu'il constitue une bonne base de travail. L'étape suivante sera celle de la confection des programmes, elle est cruciale parce qu'elle décidera du quotidien du travail dans les classes, pour les enseignants comme pour les élèves, le SNES consulte actuellement les collègues sur ce sujet.

Au cœur de la question du socle se trouve celle de son évaluation, qui n'est pas réglée dans le projet proposé. Il faudra que la conférence nationale sur l'évaluation donne des éléments rationnels sur les différentes facettes, les usages, les objectifs de l'évaluation des élèves, de façon à clarifier les termes d'un débat actuellement confus.

Le programme CSE cette année promet des débats importants pour les réformes à venir. Ces réformes doivent s'inscrire dans une logique de refondation et non de replâtrage. A ce sujet, par exemple, nous avons des inquiétudes quant au texte de ce jour sur la durée complémentaire de formation qualifiante, qui ne donne pas d'élément de mise en œuvre sur le terrain et entretient le flou sur le champ d'intervention des Conseillers d'orientation psychologue.